

Magny les Hameaux, le 12 mai 2023

CONSEIL MUNICIPAL

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

LUNDI 22 MAI 2023 à 20 HEURES 00

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2023

ADMINISTRATION GENERALE

- Installation de M. BOUCHARD en remplacement de M. FARGIER, démissionnaire
- Elections des membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS
- Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Yvelines

RESSOURCES HUMAINES

- Rémunération des intervenants occasionnels - Modification du taux de vacation

VIE ASSOCIATIVE

- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Entraide Scolaire Amicale

ADMINISTRATION GENERALE

- Liste des décisions municipales prises du 17 février au 12 mai 2023

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit, trois jours francs avant la séance, afin que je puisse envisager l'inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

 Le Maire
Bertrand HOUILLON

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.